



## Ne restez pas seuls !

Grâce à un espace adhérent remanié, vous pourrez accéder à des informations qui vous sont réservées et prendre rendez-vous en ligne pour des conseils personnalisés !

Rendez-vous donc sur votre espace adhérent : <https://adherent.snes.edu/Login/index.php>

Si vous avez besoin de conseils, n'hésitez pas à nous contacter via les adresses mails suivantes :

- pour les CPE : [cpe@toulouse.snes.edu](mailto:cpe@toulouse.snes.edu)
- pour les PsyEN 2d degré : [bennassar.garnier@wanadoo.fr](mailto:bennassar.garnier@wanadoo.fr)
- pour les PsyEN 1er degré : contacter le SNUipp de votre département
- pour tous les autres : [mutations@toulouse.snes.edu](mailto:mutations@toulouse.snes.edu)

Cette procédure ne concerne que les demandeurs obligatoires : stagiaires, entrants dans l'académie et réintégrations.

Le premier vœu exprimé détermine l'ordre dans lequel la table d'extension sera appliquée (voir tableau ci-dessous). Exemple : votre premier se situe dans l'Aveyron. C'est la deuxième colonne de la table d'extension qui sera utilisée pour vous.

La table d'extension académique constitue en quelque sorte un complément à votre liste de vœux, imposé par l'administration pour vous affecter.

Le barème appliqué sur ces vœux correspond au plus petit barème de la demande initiale (en enlevant les bonifications liées à un type de vœu particulier : bonification agrégé, stagiaire...)

Si le rectorat n'a pas réussi à vous affecter sur un de vos vœux, alors il applique la table d'extension déterminée par votre 1er vœu exprimé lors de la demande de mutation.

Il descend dans cette table avec le barème retenu pour l'extension qu'il réussisse à vous trouver une affectation.

## Comment faire pour limiter le risque d'extension ?

En formulant suffisamment de vœux larges, vous diminuez le risque.

Les postes en ZR ne sont ouverts que si tous les postes vacants en établissement sont pourvus. Par conséquent, il est déconseillé de limiter vos vœux larges à des ZR. Il est préférable de couvrir plusieurs départements d'abord en poste fixe avant de les demander en zone de remplacement et ce d'autant plus que votre barème est faible.

TABLE D'EXTENSION pour les disciplines de famille 1\*  
(à partir de la localisation du 1<sup>er</sup> vœu - ligne du tableau en gras)

9	12	31	32	46	65	81	82
ZR 9	ZR 12	ZR 31	ZR 32	ZR 46	ZR 65	ZR 81	ZR 82
31	81	82	82	82	31	31	46
ZR 31	ZR 81	ZR 82	ZR 82	ZR 82	ZR 31	ZR 31	ZR 46
65	46	9	31	12	32	82	31
ZR 65	ZR 46	ZR 9	ZR 31	ZR 12	ZR 32	ZR 82	ZR 31
32	82	81	65	81	9	12	32
ZR 32	ZR 82	ZR 81	ZR 65	ZR 81	ZR 9	ZR 12	ZR 32
82	31	32	46	31	82	46	81
ZR 82	ZR 31	ZR 32	ZR 46	ZR 31	ZR 82	ZR 46	ZR 81
81	32	65	81	32	81	9	12
ZR 81	ZR 32	ZR 65	ZR 81	ZR 32	ZR 81	ZR 9	ZR 12
46	9	46	9	9	46	32	9
ZR 46	ZR 9	ZR 46	ZR 9	ZR 9	ZR 46	ZR 32	ZR 9
12	65	12	12	65	12	65	65
ZR 12	ZR 65	ZR 12	ZR 12	ZR 65	ZR 12	ZR 65	ZR 65

\* Famille 1  
ZR de la taille d'un département : Allemand - Anglais - Arts plastiques - Documentation - Économie et Gestion Administrative - Économie et Gestion comptable - Éducation - Éducation musicale - Electrotechnique - Espagnol - Génie mécanique construction - Génie mécanique productique - Histoire Géographie - Lettres classiques - Lettres modernes - Mathématiques - Orientations - Philosophie - Sciences économiques et sociales - Sciences physiques - Sciences de la vie et de la Terre - Technologie

Famille 2  
ZR de la taille de l'académie : toutes les autres disciplines  
Pour les disciplines de la famille 2 : les postes vacants en établissement du département sont d'abord passés en revue dans l'ordre de la table d'extension de la famille 1, puis la zone de remplacement académique en l'absence de poste vacant, avant de passer au département suivant.



SNES-FSU Toulouse  
31500 Toulouse  
Tél. : 05.61.34.38.51  
Mél. : [s3tou@toulouse.snes.edu](mailto:s3tou@toulouse.snes.edu)  
Métro François Verdier  
Permanences tous les après-midi de 14 à 17 heures  
Site académique : <https://toulouse.snes.edu>  
f <https://www.facebook.com/snestoulouse/>  
t [https://twitter.com/SNES\\_Toulouse](https://twitter.com/SNES_Toulouse)

